



# Préparation des élections communales 2026



## Le Bureau électoral cantonal

met à disposition ce module de formation en ligne qui vous guidera dans les différentes étapes en vue des opérations de préparation des élections communales de 2026.

Cette formation dure environ 30 minutes. Vous pouvez quitter à tout moment la formation et la reprendre ultérieurement. La formation peut être suivie plusieurs fois.

### Objectifs de la formation

#### PLANIFICATION ET COORDINATION

---

##### Quelles tâches faut-il planifier?

##### Quelle aide pouvez-vous offrir au bureau communal?

## CORPS ÉLECTORAL

---

- Qui a le droit de voter en matière communale?
- Comment transmettre le registre du corps électoral au Canton?
- Comment gérer les mutations entre-temps?

## MATÉRIEL DE RÉSERVE (QUIZ INCLUS)

---

-  Quiz sur le matériel de réserve
- Comment commander du matériel de réserve?
- Quiz sur le dépôt des listes
- Comment préparer et gérer le dépôt des listes?

## MATÉRIEL ÉLECTORAL

---

- Comment se compose le matériel électoral?
- Comment saisir les listes et les personnes candidate dans l'application Votelec?
- Comment créer les bulletins électoraux?
- Comment encarter et conditionner le matériel électoral?

## APPLICATION VOTELEC

---

- Comment utiliser Votelec dans votre rôle d'administration communale ?

## APPLICATION SUISSVOTE (POUR LES COMMUNES CONCERNÉES)

---

- 
- Comment configurer le bulletin avec les cases à cocher?

---

#### PROTECTION DES DONNÉES ET AFFICHAGE POLITIQUE (QUIZ INCLUS)

-  Quiz sur les données qui peuvent être transmises
- Que faut-il savoir sur l'affichage politique?
- Qu'en est-il de l'usage du domaine public pendant la campagne électorale?

---

#### VOTES PAR CORRESPONDANCE

- Comment s'opère le contrôle des votes conformes et non conformes?
- Comment s'effectue la transmission au bureau électoral communal?

---

#### CONCLUSION

- Merci pour votre attention!

# Objectifs de la formation

LP

Liliana Peixoto

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

1

Gérer le dépôt des listes électorales

2

Préparer efficacement le matériel électoral

3

Répondre aux sollicitations des candidates et des candidats, des partis et du bureau électoral communal

4

Utiliser Votelec dans votre rôle d'administration communale

CONTINUE

# Quelles tâches faut-il planifier?

LP

Liliana Peixoto

## Quelle campagne promotionnelle souhaitez-vous faire?

Le Canton met à disposition des suggestions d'actions et de communication promotionnelle pour promouvoir le droit de vote et d'éligibilité.

Vous trouverez ce document dans les [Informations utiles](#).

## Quelles échéances figurent dans la décision de convocation ?

À réception de la décision de convocation par l'intermédiaire de la préfecture, vous prenez connaissance de son contenu et, en particulier, vous prenez note des échéances principales:

- affichage de la décision de convocation au pilier public
- transfert du registre des membres du corps électoral
- commande du matériel de réserve
- dépôt des listes
- livraison du matériel électoral au canton

Nous vous expliquons plus en détail dans les modules ci-après en quoi consistent ces opérations.

## Quand et comment demander une offre à l'imprimeur ?

Si vous faites appel à un imprimeur, il vous faut le contacter à l'avance de sorte qu'il planifie les travaux d'impression et d'encartage. Vous ne serez peut-être pas la seule commune à faire appel à lui.

Lorsque vous demanderez une offre pour l'impression, il vous faudra veiller à demander du papier répondant aux critères suivants :

- pour le bulletin unique de l'élection à la Municipalité et l'élection à la syndicature: format A4, blanc, 90 g/m<sup>2</sup>, sans revêtement,
- pour le cahier de bulletins de l'élection au conseil communal : toutes les feuilles sur le même papier, 80 g/m<sup>2</sup>.

En termes de quantité, il faudra prévoir une marge de :

- 50 unités pour une commune de moins de 500 membres du corps électoral
- 10% pour une commune de 500 à 1'000 membres du corps électoral
- 5% pour une commune de 1'000 à 10'000 membres du corps électoral
- 3% pour une commune de +10'000 membres du corps électoral



Consulter un exemple de [check-liste](#) pour vous aider dans votre planification.

**CONTINUE**

# Quelle aide pouvez-vous offrir au bureau communal?

LP

Liliana Peixoto

## Comment assurer la coordination avec le bureau électoral communal ?

Afin que le bureau électoral communal puisse s'organiser, vous devez remettre une copie de la décision de convocation au secrétariat du conseil et à la présidente ou au président.

Dans l'idéal, une séance de coordination doit être organisée entre la personne responsable de l'organisation des scrutins à l'administration communale et le bureau électoral communal. Ce dernier est composé de la présidente ou du président, de la secrétaire ou du secrétaire et des scrutatrices ou des scrutateurs du conseil communal ou général. L'idée étant de discuter de l'implication de chacune et de chacun dans le processus global de préparation des élections communales générales de 2026.

## Quel soutien logistique peut être prévu ?

L'administration communale pourra notamment apporter son aide en matière de:

- réservation des salles pour le dépouillement et pour le bureau de vote
- élaboration de plan des locaux (qui va où, dans quel sens?)

- préparation du matériel de bureau
- organisation des formations des membres du bureau électoral
- organisation des repas pour les personnes appelées à dépouiller

et, d'une manière générale, toute aide possible au bon déroulement des scrutins.

## **Quelle aide en matière informatique peut être offerte ?**

Vous pourrez mettre à disposition des ordinateurs pour la saisie des résultats et une imprimante pour l'impression du procès-verbal.

Les ordinateurs devront être testés au préalablement ainsi que les connexions à l'application Votelec.

Dans le cas où la commune est équipée du logiciel SuisseVote et du scanner, il sera nécessaire de configurer les bulletins avec les cases à cocher (votation fédérale et élection à la municipalité) et d'effectuer des tests complets en passant par la numérisation des bulletins de tests, l'export des résultats vers l'application Votelec et la production du procès-verbal de résultats fictifs.

## **Est-il possible d'anticiper d'autres tâches ?**

Certains documents d'aide au dépouillement et des modèles de procès-verbaux pourront être imprimés à l'avance et disposés dans les locaux de dépouillement pour les besoins du bureau électoral communal.

**CONTINUE**

## Qui a le droit de vote en matière communale?

LP

Liliana Peixoto

---

Les membres du corps électoral en matière communale sont:



- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune



en Suisse



dans le canton de Vaud

- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins

[ ! ] **Une modification des durées est soumise au vote le 28 septembre prochain. Il se peut que cela passe à 5 ans en Suisse et 3 ans dans le canton.**

Voici un petit exercice... déplacez la carte supérieure dans l'une des deux catégories en dessous selon que vous estimatez que la description correspond à une personne ayant la qualité de membre du corps électoral ou pas.

est membre du corps électoral

électeur quitte la Suisse avec  
maintien de l'autorisation de  
séjour et revient

35 ans, en Suisse depuis 10  
ans et dans le Canton de Vaud  
depuis 3 ans, permis C

personne Suisse, 19 ans,  
domiciliée dans la commune

43 ans, sera naturalisée  
l'avant-veille du scrutin,  
domiciliée dans la commune

personne Suisse, domiciliée  
dans la commune, aura 18 ans  
le jour du scrutin

n'est pas membre du corps  
électoral

**pers. étrangère, en Suisse depuis 4 ans, quitte la Suisse, revient 3 mois après**

**personne Suisse, aura 18 ans le lendemain du scrutin**

**CONTINUE**

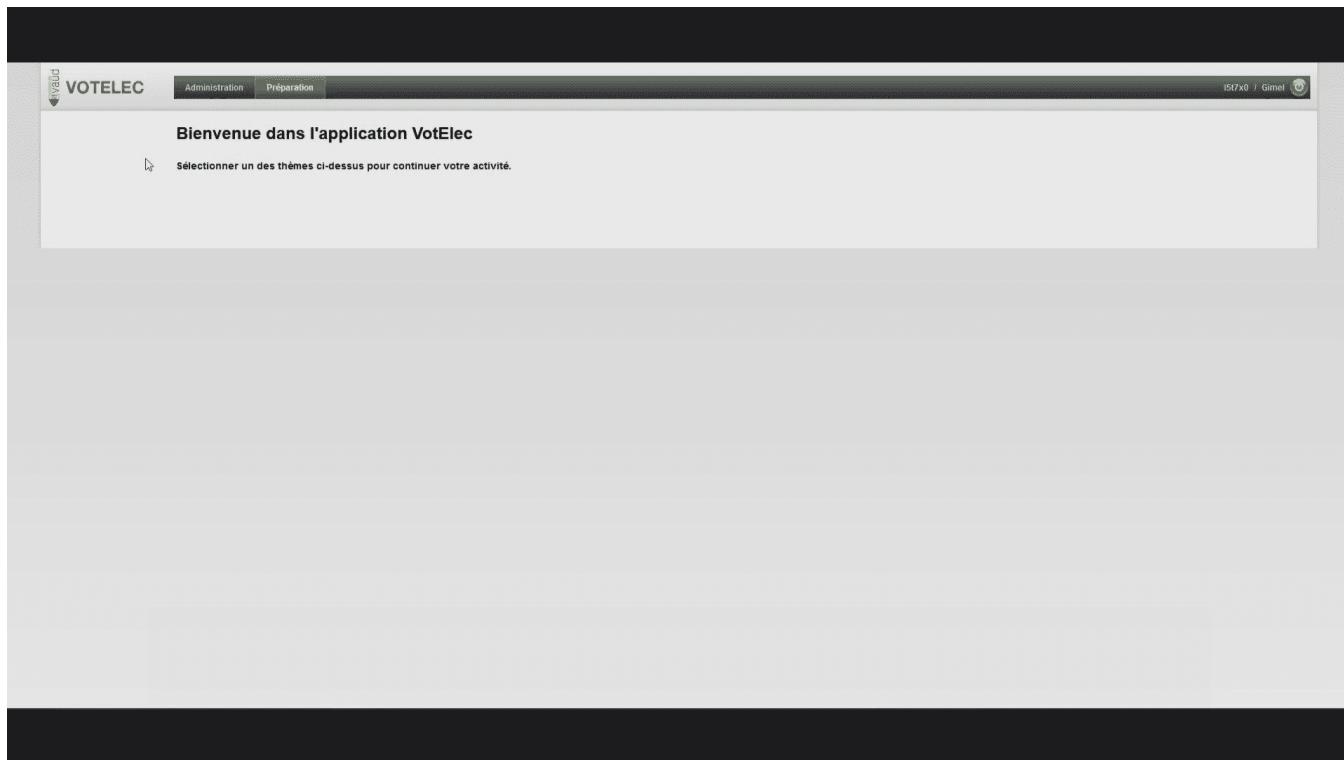
# Comment transmettre le registre du corps électoral au Canton?

LP

Liliana Peixoto

---

Le tutoriel ci-après vous montre comment transmettre votre registre des membres du corps électoral au canton via l'application VotElec.



Dans le cas où l'administration communale s'aperçoit que le fichier transmis n'est pas le bon, elle peut demander au Bureau électoral cantonal de l'invalider. Il suffit ensuite de recommencer les opérations ci-dessus.

**CONTINUE**

# Comment gérer les mutations entre-temps?

LP

Liliana Peixoto

## Comment gérer les déménagements après le transfert du registre des membres du corps électoral?

Il arrive que des membres du corps électoral déménagent après le transfert du registre et qu'ils se retrouvent inscrits dans deux communes différentes en même temps.

Dans ce cas, la commune d'arrivée informe la commune de départ de l'arrivée du membre du corps électoral. La commune de départ radie ce dernier du registre du corps électoral et transmet l'attestation de radiation à la commune d'arrivée. (Il ne faut pas procéder à la radiation lorsque la personne est en départ provisoire).

C'est donc la commune d'arrivée qui conserve le membre du corps électoral dans son registre sauf si cette personne a déjà voté dans sa commune de départ.

Il n'est pas nécessaire de retransmettre un fichier sur l'application Votelec!

CONTINUE

## Quiz sur le matériel de réserve

LP

Liliana Peixoto

---

Mais finalement, qu'est-ce que le matériel de réserve?

---

**Question**

**01/02**

Pourquoi devez-vous avoir du matériel de réserve à la commune?



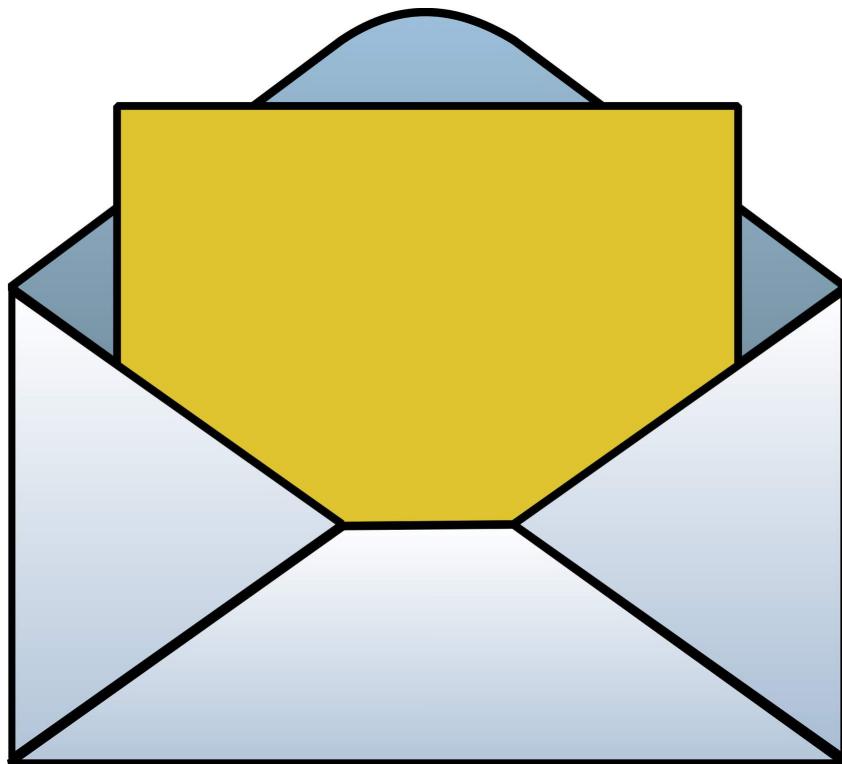
- 
- pour le mettre à disposition de toutes les citoyennes et de tous les citoyens
  - dans le cas où un membre du corps électoral reçoit du matériel incomplet
  - dans le cas où un membre du corps électoral n'a pas reçu son matériel
  - dans le cas où le membre du corps électoral a égaré son matériel

- dans le cas où un membre du corps électoral a déménagé dans votre commune après le transfert du registre et qu'il faut lui produire du nouveau matériel électoral

**Question**

**02/02**

Quel est le matériel de réserve que vous pouvez commander dans l'application Votelec?



- 
- Enveloppe de vote CO
  - Enveloppe de vote CH-VD-CO
  - Enveloppe de transmission
  - Carte de vote vierge
  - Bulletin unique pour l'élection de la municipalité

- Brochures "Voter, c'est simple!"
- Cahier de bulletins pour l'élection au conseil communal

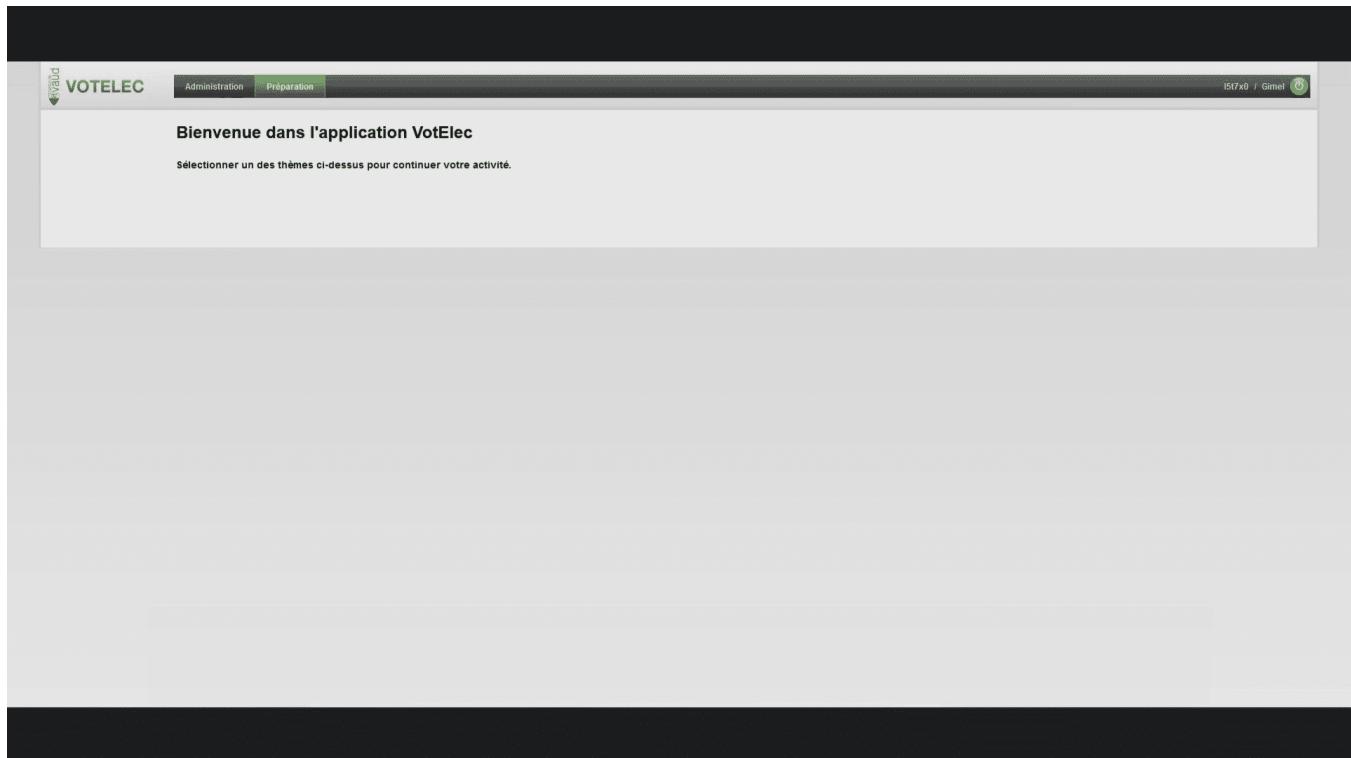
# Comment commander du matériel de réserve?

LP

Liliana Peixoto

---

Le tutoriel ci-après vous montre comment commander du matériel de réserve via Votelec.



**Une commande sera possible pour chaque tour de scrutin**

Vous pourrez passer une commande de matériel de réserve avant chaque scrutin.  
Celle-ci devra absolument être faite en même temps que le transfert du fichier des membres du corps électoral.

**CONTINUE**

## Quiz sur le dépôt des listes

LP

Liliana Peixoto

---

Quel est le rôle de l'administration communale dans le dépôt des listes?

**Question**

**01/01**

Quel est le rôle de l'administration communale dans le dépôt des listes?



- 
- Préparer les modèles et les mettre à disposition des personnes candidates
  - Tirer au sort les listes à l'échéance du dépôt des listes
  - Prendre note de l'heure du dépôt des listes
  - Informer les personnes mandataires des listes qu'elles doivent être disponibles pour valider le bon à tirer de leurs bulletins

- Vérifier les listes déposées (qualité de membre du corps électoral des personnes candidates et des signataires des listes, etc.)
- Définir l'ordre des personnes candidates sur les listes
- Afficher les listes définitives au pilier public

# Comment préparer et gérer le dépôt des listes?

LP

Liliana Peixoto

## Comment préparer les dossiers de candidature ?

Le Bureau électoral cantonal met à disposition des modèles de dossiers de candidature que vous pouvez reprendre et adapter selon vos besoins.

Des modèles de dossiers de candidature sont disponibles sur notre page [Informations utiles](#).

## Comment rendre les dossiers de candidature accessibles ?

Les dossiers devront être mis à disposition à l'administration communale au format imprimé ainsi que sur le site internet de la commune au format téléchargeable.

Dans le cas où l'administration communale met à disposition des membres du corps électoral une liste ouverte sur laquelle toute personne peut se porter candidate, il convient de définir :

1. qui est-ce qui porte la liste ;
2. ce qu'il advient de l'ordre des personnes candidates sur la liste (tirage au sort, ordre alphabétique, les élus sortants d'abord, etc.)

ceci afin que les personnes candidates soient informées en toute transparence du mode opératoire. En effet, une fois la candidature déposée, nul ne peut la retirer.

#### ANNEXE 1 : PERSONNES CANDIDATES

8 MARS 2026 - ELECTION À LA MUNICIPALITÉ (1<sup>er</sup> tour)

**COMMUNE :** \_\_\_\_\_



**DENOMINATION DE LA LISTE :** \_\_\_\_\_

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
<i>(Nom + Prénom = max. 40 caractères)</i>									

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1<sup>er</sup> tour est de ..... (à compléter par le greffe). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.

#### Informer les personnes au guichet pour :

- que tous les champs obligatoires des dossiers de candidature soient complétés
- que le nombre de caractères prévus ne soient pas dépassés
- que le logo de la liste – uniquement pour l'élection au conseil communal – ait le format adéquat (png ou jpg, 472 x 236 pixels, 300 dpi)

#### Comment vérifier la validité des listes déposées ?

Au cours des jours qui précéderont l'échéance du dépôt des listes, les personnes mandataires des listes viendront vous apporter leurs dossiers complétés. Prenez 5 minutes pour noter l'heure de dépôt de chaque liste et pour faire une première vérification rapide en leur présence (vérifiez que tous les champs sont complétés et lisibles).

Ensuite, vérifiez la qualité de membre du corps électoral des signataires et des personnes candidates de chaque liste.

Si vous constatez une anomalie, informez-en rapidement les personnes mandataires des listes concernées et impartissez-leur un délai court mais raisonnable pour corriger l'erreur (par exemple, remplacer une personne candidate n'ayant pas la qualité de membre du corps électoral).

Un modèle de courrier notifiant un défaut est disponible sur notre page [Informations utiles](#).

“Une personne candidate ne peut être inscrite sur une liste que si elle a élu domicile dans la commune dans laquelle elle se porte candidate au plus tard à l'échéance du délai de dépôt des listes.”

LEDP, art. 106, al. 7

## Comment échanger efficacement avec les personnes mandataires et les partis ?

Pendant le premier contrôle en présence des personnes mandataires des listes, profitez de les informer qu'elles devront être particulièrement disponibles :

- en cas de défaut affectant la liste déposée,
- pour valider les bons à tirer des bulletins,

- pour assister au tirage au sort de l'ordre des listes,
- pour la proclamation des résultats.

Un modèle de feuillet sur la disponibilité des personnes mandataires est disponible sur notre page [Informations utiles](#).

Cela peut également être l'occasion de leur transmettre :

- les règles applicables en matière d'affichage politique,
- les règles applicables en matière d'usage du domaine public.

## Comment tirer au sort l'ordre des listes ?

Une fois que toutes les listes ont été déposées, le greffe municipal procède à un tirage au sort pour définir l'ordre d'impression des listes sur les bulletins électoraux.

Le tirage au sort s'effectue devant le bureau électoral communal (la présidente ou le président et la ou le secrétaire suffisent).

Si la commune décide d'ouvrir le tirage au sort au public et à la presse, il convient que celui-ci se fasse dans un lieu ouvert et non un bureau fermé.

Un modèle de PV de tirage au sort est disponible sur notre page [Informations utiles](#).

**CONTINUE**

## Comment se compose le matériel électoral?

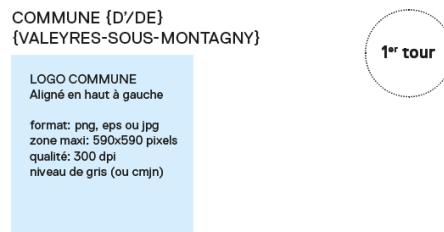
LP

Liliana Peixoto

---

## Étape 1

### Les cahiers de bulletins



Élection du {JJ} {mois} {AAAA}

#### Municipalité



#### Bulletins électoraux officiels

Pour voter valablement, veillez:

- ✓ respecter les consignes qui figurent dans la brochure séparée, jointe à votre matériel de vote;
- ✓ détacher du présent fascicule 1 seul bulletin de votre choix.

Si votre matériel est incomplet ou défectueux, veillez vous adresser de suite au Grefe municipal pour obtenir du matériel de remplacement.

www.{sitecommune-sitecommune-sitecommune-sitecommune}.ch  
000 000 00 00



Le matériel électoral contiendra un bulletin unique pour l'élection à la municipalité et, en cas d'élection au conseil communal, un cahier de bulletins.

Dans le cadre des élections communales, chaque commune est responsable de préparer ses bulletins électoraux et de les livrer au canton.

Nous avons développé une prestation en ligne "Commander un cahier de bulletins" vous permettant de créer des bulletins électoraux dans le bon format très facilement. Vous verrez cela tout soudain!

## Étape 2

### Brochures explicatives "Voter, c'est simple!"



Le matériel électoral contiendra des explications sur la manière de voter fournies par le canton.

Le contenu variera en fonction du nombre de sièges dans les législatifs communaux.

### Étape 3

## La carte de vote

**VOLET DE TRANSMISSION**

Scrutin(s) du 20.08.2020  
VOLET DE TRANSMISSION n° 6  
Envoi non distribuable à retourner à:  
GREFFE MUNICIPAL  
Rue du Collège 1 - CP 63  
1373 CHAVORNAY

P.P. CH - VD - LAUSANNE Poste CH SA

Madame  
Nom Prénom  
Rue et no  
CP Localité

QR code

Veuillez lire les informations au verso

**CARTE DE VOTE  
CH - VD - CO**

Commune Chavornay

Scrutin(s) du 20.08.2020 CH - VD - CO

GREFFE MUNICIPAL  
Rue du Collège 1 / CP 63  
1373 CHAVORNAY

A remplir et à signer sous peine de nullité du vote

Date de naissance complète

jour	mois	année
------	------	-------

Signature: \_\_\_\_\_

Code-barre: 30124095574910091

Chaque membre du corps électoral recevra une carte de vote le légitimant à voter.

## Étape 4

### L'enveloppe de vote



Une enveloppe de vote jaune sera jointe au matériel électoral.

Là aussi, il en existe différentes sortes (CH-VD-CO et CO).

Les membres du corps électoral Suisse - qui peuvent voter sur les objets fédéraux, cantonaux et communaux - ont une inscription CH-VD-CO sur leur enveloppe de vote.

Les membres du corps électoral étrangers - qui peuvent voter uniquement sur les objets communaux - ont une inscription CO sur leur enveloppe de vote.

## Étape 5

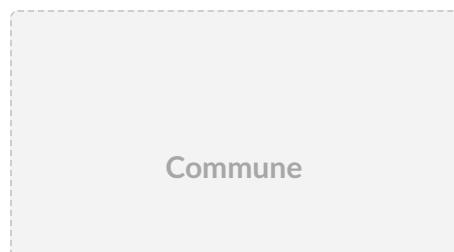
### L'enveloppe de transmission



C'est cette enveloppe qui contiendra l'ensemble du matériel électoral.

### Qui s'occupe de ce matériel ?

Déplacez la carte supérieure dans l'une des deux catégories en dessous selon que vous estimez que le matériel est produit par la commune ou par le canton.



Bulletins électoraux

Canton

Brochures explicatives "Voter,  
c'est simple!" et flyer bulletin  
unique

Cartes de vote

Enveloppes de vote

Enveloppes de transmission

**Qui prend en charge les frais d'impression des cahiers de bulletins**

La municipalité décide de la prise en charge des frais d'impression des bulletins électoraux avant les élections de manière à pouvoir en informer les personnes qui déposent une liste.

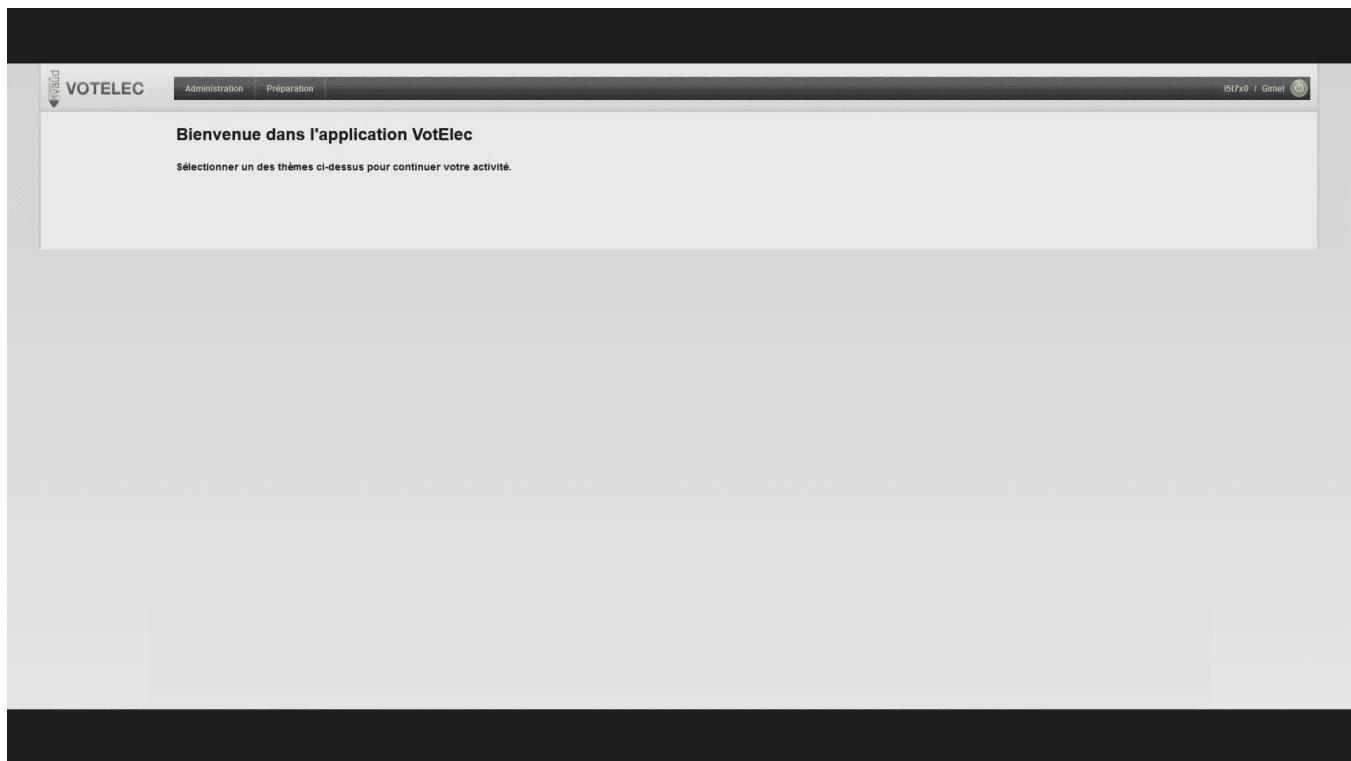
**CONTINUE**

# Comment saisir les listes et les personnes candidate dans l'application Votelec?

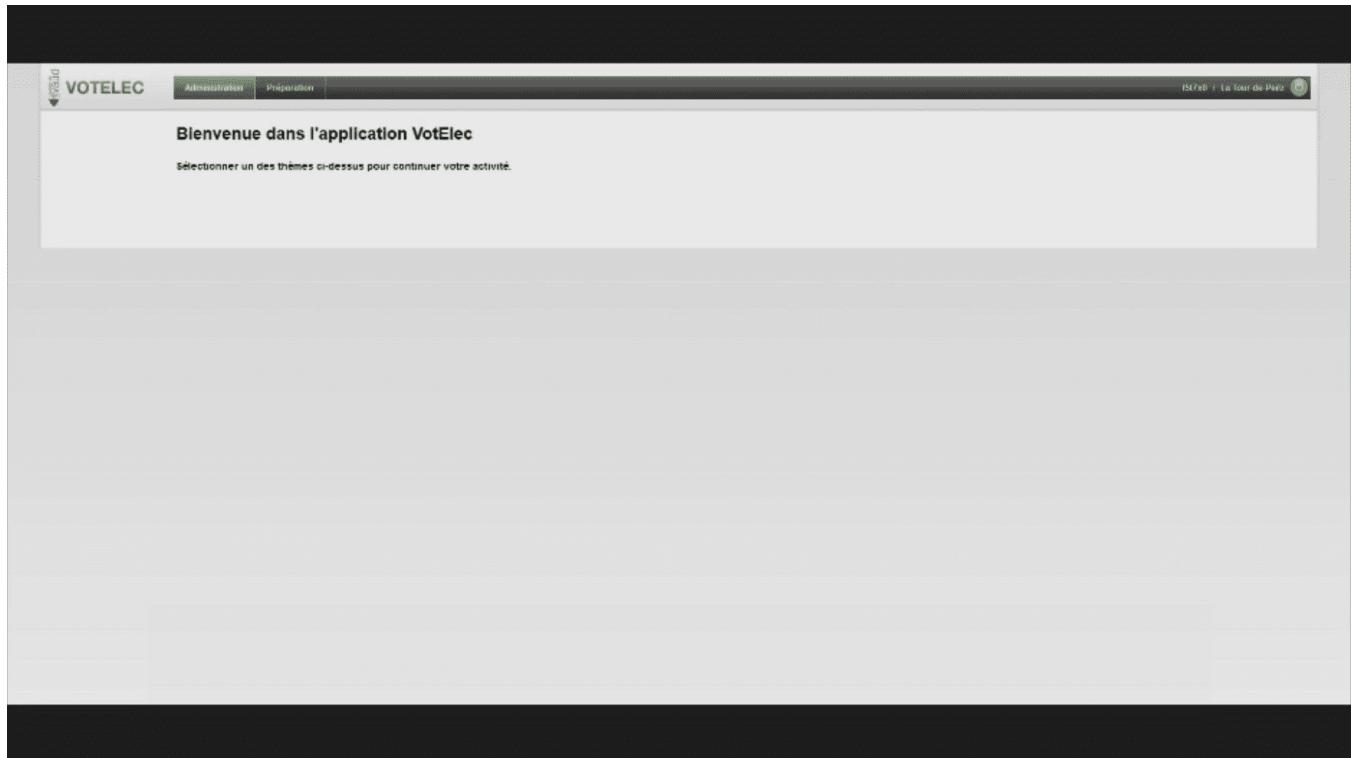
LP

Liliana Peixoto

Le tutoriel ci-après vous montre comment saisir les listes et les personnes candidates dans l'application Votelec. Ces opérations sont à effectuer après l'échéance du dépôt des listes et le tirage au sort, de sorte à ce que la numérotation des listes corresponde à ce dernier.



Le tutoriel ci-après vous montre comment saisir les apparentements (uniquement pour les communes ayant un conseil communal élu selon le système de la représentation proportionnelle). Ces opérations sont à effectuer après avoir saisi les listes et les personnes candidates selon le tutoriel ci-dessus.



**CONTINUE**

# Comment créer les bulletins électoraux?

LP

Liliana Peixoto

---

## Avec la prestation en ligne "Commander un cahier de bulletins" tout devient possible!

Vous pourrez créer un pdf prêt à l'impression pour l'élection:

- à la municipalité (bulletin unique A4 plié en deux)
- à la syndicature (bulletin unique A4 plié en deux)
- au conseil communal et des personnes suppléantes (cahier de bulletins)

Commencez par vous rendre sur le [portail sécurisé des prestations en ligne](#) et demandez l'accès à la prestation "Commander un cahier de bulletins".

Suivez ensuite les opérations présentées ci-après pour créer automatiquement les bulletins électoraux au format pdf.

The screenshot shows the 'Tableau de bord' (Dashboard) for the 'Commune de la Tour-de-Peilz'. The dashboard is divided into several sections:

- Mes actions**:
  - Initier une nouvelle démarche ou accéder à une application de l'administration cantonale.
  - ACCÉDER AUX PRESTATIONS**
- Mes demandes**:
  - Suivre les demandes que j'ai transmises.
    - 0 demande(s) en cours de traitement
    - 0 nouvelle(s) demande(s) traitée(s)
    - Demandes fermées
- Demandes de tiers**:
  - Suivre les demandes transmises par des tiers qui me concernent.
    - 0 demande(s) en cours de traitement
    - Demandes fermées
- Dernières prestations utilisées**:
  - Commander un cahier de bulletins
- Prestations autorisées**:
  - Commander un cahier de bulletins
- Mes préférences**:

pour Commune de la Tour-de-Peilz

Ces informations sont uniquement utilisées pour pré-remplir vos coordonnées et vous faciliter les démarches administratives. Elles ne seront pas utilisées pour vous contacter en dehors d'une démarche que vous aurez initiée.
- Administre l'espace professionnel**:

Commune de la Tour-de-Peilz

Demander l'octroi du rôle de référent  
Demande la révocation du rôle de référent



Veillez à avoir un logo communal ou des armoiries communales dans le bon format, à savoir :  
png ou jpg, 590x590 pixels, 300 dpi.

Les logos des listes (uniquement pour l'élection du conseil communal) devront aussi respecter un certain format, à savoir:  
png ou jpg, 472x236 pixels, 300 dpi.

## Que faire si le logo pour le bulletin n'est pas au bon format?

Adaptez la taille de votre image de sorte à pouvoir l'utiliser dans l'outil présenté ci-dessus, par exemple au moyen d'un convertisseur en ligne.



**CONTINUE**

# Comment encarter et conditionner le matériel électoral?

LP

Liliana Peixoto

---

Le tutoriel ci-après vous montre comment encarter et comment conditionner le matériel électoral en vue de sa mise sous pli par la Direction des achats et de la logistique (DAL).





Pour rappel, le type de papier et les quantités à imprimer sont listés au chapitre *Préparer les opérations préalablement* ainsi que dans la vidéo ci-dessus.

CONTINUE

# Comment utiliser Votelec dans votre rôle d'administration communale ?

LP

Liliana Peixoto

---

## Ce n'est pas sorcier...

The screenshot shows the VOTELEC software interface for managing elections. At the top, there is a navigation bar with tabs for "Administration" and "Préparation". On the left, a sidebar lists various election types under "Échéance du 08.03.2026": "Election communale-Municipalité", "Election du Conseil communal MAJ", "Election du Conseil communal RP", and "Votation fédérale". The main area displays the details for the "Election communale-Municipalité - Gimel" election. The "Définition" tab is selected, showing the following configuration:

Date	dimanche 08 mars 2026
Type de scrutin	Élection
Phase	Phase 1: Définition

Below this, the "Caractéristiques du scrutin" section shows the following parameters:

Portée du scrutin	Gimel
Tour	Premier
Niveau	COM
Mise sous pli	par le Canton
Nombre de sièges	5
Bulletin par bulletin	Oui
SuisseVote	Oui

At the bottom of the screen are two buttons: "Sauvegarder" (Save) and "Réinitialiser" (Reset).

Le Bureau électoral cantonal ouvre vos scrutins dans l'application Votelec.

## Étape 2

### Vérifiez votre Profil Commune

The screenshot shows the VOTELEC software interface. At the top, there's a navigation bar with tabs: 'Administration' (selected), 'Préparation', and 'Préparation'. On the far right, it shows '15t7x0 / Le Chenit' and a green power button icon. Below the navigation bar, there's a sidebar with links: 'Actions échéances', 'Profil Commune' (with a hand cursor icon), 'Carte de Vote', and 'Information'. The main content area has a title 'Informations communales' and a note: 'Ces coordonnées doivent être actualisées en permanence. Le bouton "Mettre à jour" situé en bas de page sauvegarde les changements effectués.' Below this, it says 'LE CHENIT' and shows an address form. To the right, there's a summary table with commune details.

<b>Nom</b>	Le Chenit
<b>Num. OFS</b>	5872
<b>Arrondissement</b>	La Vallée
<b>Num. Arr.</b>	11

Vérifiez bien l'ensemble de la page Profil Commune et ajoutez, si nécessaire, les utilisatrices et utilisateurs chargés de saisir les résultats le jour j.

### Étape 3

## Ajoutez vos éventuelles communications

**VOTELEC**

Administration Préparation

**Actions échéances**

**Profil Commune**

**Carte de Vote**

**Information**

**Informations utiles**

**Boîte aux lettres**

Situation

Heure de la dernière levée (dimanche)

**Bureau de vote**

Situation

Heures d'ouverture (dimanche) de  à

**Autres informations**

\* Tous les champs texte ont une longueur maximum de 50 caractères

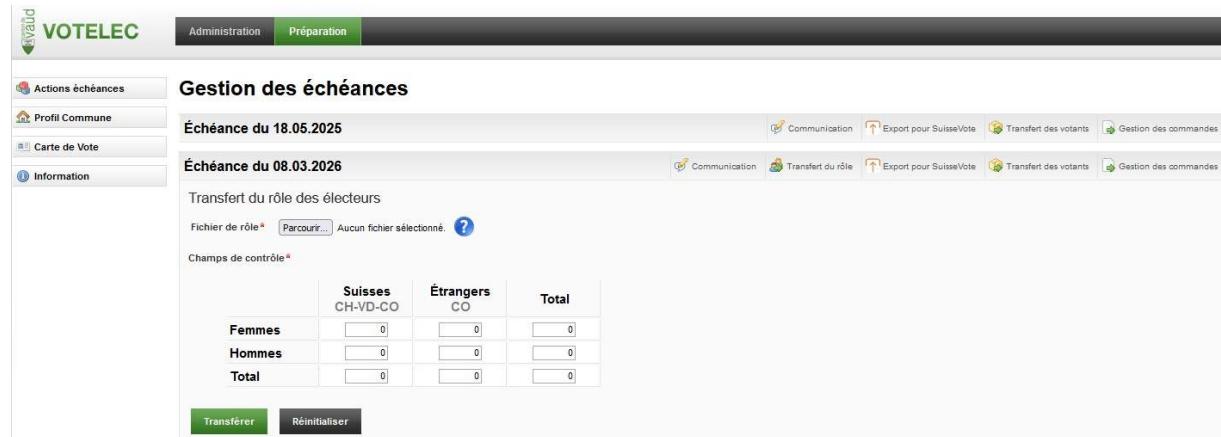
**Sauver & Prévisualiser** **Réinitialiser**

Ces communications seront imprimées sur les cartes de vote.

Il peut s'agir par exemple des horaires d'ouverture du bureau de vote.

## Étape 4

### Transférez votre registre des membres du corps électoral



**Gestion des échéances**

**Échéance du 18.05.2025**

**Échéance du 08.03.2026**

Transfert du rôle des électeurs

Fichier de rôle\*:  Aucun fichier sélectionné. [?](#)

Champs de contrôle\*

	Suisses CH-VD-CO	Étrangers CO	Total
<b>Femmes</b>	0	0	0
<b>Hommes</b>	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0

**Transférer** **Réinitialiser**

## Étape 5

### Passez votre commande de matériel de réserve

VOTELEC

Administration Préparation

Actions échéances Profil Commune Carte de Vote Information

#### Commandes pour l'échéance du 08 mars 2026

Ajouter une commande

Détails de la commande

Date : 19.06.2025  
Commune : La Tour-de-Peilz

Métrier de base

Cartes de vote vierges	0
Enveloppes de transmission	0
Enveloppes de vote CH-VD-CO	0
Enveloppes de vote CO	0

Annexes fédérales

Brochure explicative du Conseil Fédéral - fr*	10
Brochure explicative du Conseil Fédéral - de	0
Brochure explicative du Conseil Fédéral - it	0
Bulletins de vote à lecture optique*	10
Bulletins de vote traditionnels fédéral - de	0
Bulletins de vote traditionnels fédéral - it	0
Positions des formations politiques*	10

Annexes communales

## Étape 6

Saisissez les listes, les personnes candidates et les éventuels apparentements

The screenshot shows the VOTELEC software interface for managing elections in Vaud, Switzerland. The top navigation bar includes the VOTELEC logo and tabs for 'Administration' and 'Préparation'. On the left, a sidebar lists various election events: 'Échéance du 08.03.2026' (Election communale-Municipalité, Election du Conseil communal MAJ, Election du Conseil communal RP - La Tour-de-Peilz, Votation fédérale). The main content area displays the 'Échéance du dimanche 08 mars 2026' for 'Election du Conseil communal RP - La Tour-de-Peilz'. A sub-menu bar below the main title includes 'Définition', 'Annexes', 'Bureaux', 'Listes' (which is highlighted in blue), 'Candidats', and 'Apparentements'. Below this, a section titled 'Ajouter une liste' shows four listed parties: '01 - Les Verts', '02 - Les Rouges', '03 - Les Bleus', and '04 - Les Jaunes', each with edit and delete icons.

## Étape 7

### Créez vos bulletins électoraux

ÉTAT DE VAUD

Commune de Gimel  
Liliana Peixoto  


[Paramètres de connexion](#) [Se déconnecter](#)

COMMANDER UN CAHIER DE BULLETINS

[Commune de Gimel](#) > [Accéder aux prestations](#)

#### Informations générales

**La demande sera effectuée pour «*Commune de Gimel*»**

Page 1 de 4

##### Propriétés requises pour l'upload d'images

Les images destinées à l'impression, telles que les armoiries ou les logos des partis politiques, doivent respecter les propriétés suivantes :

- Image de 590px par 590px,
- Résolution de 300 dpi minimum,
- Format JPEG ou PNG,
- Poids maximum de 5Mo.

Note : l'impression en couleur des armoiries/logo de la commune peut engendrer des coûts supplémentaires. Renseignez-vous auprès de votre imprimeur.

via la prestation en ligne "Commander un cahier de bulletins"

## Étape 8

### Passez les diverses phases du scrutin

The screenshot shows the VOTELEC software interface for managing elections. At the top, there is a navigation bar with tabs for 'Administration' and 'Préparation'. On the left, a sidebar lists various election events: 'Échéance du 08.03.2026', 'Election communale-Municipalité' (with sub-options for Gimel and La Tour-de-Peilz), 'Election du Conseil communal MAJ', 'Election du Conseil communal RP', and 'Votation fédérale'. The main content area is titled 'Échéance du dimanche 08 mars 2026'. Below this, a sub-section titled 'Election communale-Municipalité - Gimel' is shown. A tab labeled 'Définition' is selected, with other tabs for 'Annexes', 'Bureaux', 'Listes', and 'Candidats'. In the 'Définition' tab, there are several input fields: 'Date' (dimanche 08 mars 2026), 'Type de scrutin' (Élection), 'Phase' (Phase 1: Définition, Phase 1: Définition, Phase 2: Exercice de dépouillement), 'Caractéristiques du scrutin' (Portée du scrutin, Tour, Niveau, Mise sous pli, Nombre de sièges, Bulletin par bulletin, SuisseVote), and 'Sauvegarder' and 'Réinitialiser' buttons. A dropdown menu is open over the 'Phase' field, showing the options 'Phase 1: Définition', 'Phase 1: Définition', and 'Phase 2: Exercice de dépouillement'.

Pas de panique, nous vous rappellerons de le faire! Nous vous expliquons ci-dessous en quoi cela consiste.

Étape 9

**Exportez le fichier de configuration pour l'application SuisseVote**



**Vous avez terminé l'installation de l'application SuisseVote !**

## Résumons...



- vérifier la page Profil commune
- ajouter les éventuelles communications
- transférer le registre des membres du corps électoral
- passer la commande de matériel de réserve
- saisir les listes, les personnes candidates et les éventuels appartenements
- créer les bulletins électoraux
- passer les différentes phases du scrutin

- exporter le fichier de configuration pour l'application SuisseVote (si concerné)

## Phase 1

À l'ouverture de votre scrutin, celui-ci sera en **phase 1**. C'est en phase 1 que vous transmettrez le registre des membres du corps électoral, que vous passerez votre commande de matériel de réserve et que vous saisirez les listes et les personnes candidates.

The screenshot shows the software interface for managing elections. On the left, there's a sidebar with a tree view:

- Échéance du 07.03.2021
  - Election communale-Municipalité
    - Le Chenit (1)
  - Election du Conseil communal RP
    - Le Chenit (1)
- Échéances passées

The main area is titled "Échéance du dimanche 07 mars 2021". Below it, under "Election communale-Municipalité - Le Chenit", there are tabs: Définition, Listes, Candidats, and Super scrutin. The "Définition" tab is selected. A table shows the following information:

Date	dimanche 07 mars 2021
Type de scrutin	Élection
Phase	Phase 1

A red arrow points to the "Phase 1" button in the table.

## Phase 2

Lorsque vous aurez livré votre matériel électoral au Canton, vous passerez votre scrutin en **phase 2**. C'est en phase 2 que le bureau électoral communal pourra s'exercer à entrer des résultats fictifs.

▼ Échéance du 07.03.2021

▼ Election communale-Municipalité

Le Chenit

(2)

► Election du Conseil communal RP

① Échéances passées

## Échéance du dimanche 07 mars 2021

### ▼ Election communale-Municipalité - Le Chenit

Définition

Listes

Candidats

Super scrutin

Date

dimanche 07 mars 2021

Type de scrutin

Élection

Phase

Phase 2



## Phase 3

Le vendredi qui précède le jour du scrutin, vous passerez votre scrutin en **phase 3**. En phase 3, votre scrutin est sécurisé et prêt pour le dimanche de scrutin.

▼ Échéance du 07.03.2021

▼ Election communale-Municipalité

Le Chenit

(3)

► Election du Conseil communal RP

① Échéances passées

② Liste des communes

## Échéance du dimanche 07 mars 2021

### ▼ Election communale-Municipalité - Le Chenit

Définition

Listes

Candidats

Super scrutin

L'objet a été sauvégarde avec succès.

Date

dimanche 07 mars 2021

Type de scrutin

Élection

Phase

Phase 3



## Phase 4

Le dimanche matin, vous passerez votre scrutin en **phase 4** et vous veillerez à cocher ou à décocher la case "Autoriser la diffusion".

C'est en phase 4 que le bureau électoral communal saisit ses vrais résultats. Si vous avez préalablement coché "Autoriser la diffusion", vos résultats seront automatiquement diffusés sur la cartographie des résultats (sur le site elections.vd.ch). Si vous souhaitez garder la primauté sur l'annonce de vos résultats, nous vous recommandons de ne pas autoriser la diffusion.

▼ Échéance du 07.03.2021

- ▼ Election communale-Municipalité
  - Le Chenit 4
- ▶ Election du Conseil communal RP

**Échéances passées**

## Échéance du dimanche 07 mars 2021

### Election communale-Municipalité - Le Chenit

Définition	Listes	Candidats	Super scrutin
Date	dimanche 07 mars 2021		
Type de scrutin	Élection		
Phase	Phase 4		

## Phase 5

Lorsque toutes les opérations de dépouillement et de saisie des résultats seront terminées, vous passerez le scrutin en **phase 5**. En phase 5, plus aucune modification des résultats ne peut se faire.

Pour apporter des corrections aux résultats saisis, il faudrait revenir en phase 4.

▼ Échéance du 07.03.2021

- ▼ Election communale-Municipalité
  - Le Chenit 4
- ▶ Election du Conseil communal RP

**Échéances passées**

**Liste des communes**

## Échéance du dimanche 07 mars 2021

### Election communale-Municipalité - Le Chenit

Définition	Listes	Candidats	Super scrutin
Date	dimanche 07 mars 2021		
Type de scrutin	Élection		
Phase	Phase 4		
Caractéristiques du scrutin	Phase 4 Phase 4 <b>Phase 5</b>		
Portée du scrutin			

**CONTINUE**

# Comment configurer le bulletin avec les cases à cocher?

LP

Liliana Peixoto



# Quiz sur les données qui peuvent être transmises

LP

Liliana Peixoto

---

**Question**

**01/03**

Est-ce qu'une personne sans droit de vote communal peut consulter le registre du corps électoral?

---

- Oui, à certaines conditions.
- Oui, sans restrictions.
- Non, il est nécessaire d'avoir le droit de vote et la consultation ne peut se faire qu'à des fins de vérification de l'exactitude des données inscrites.

**Question**

**02/03**

Est-ce qu'une personne candidate sans parti politique peut demander des listes d'adresses?



- 
- Oui, à certaines conditions.
  - Oui, il suffit de se présenter au greffe municipal de la commune.

Non, seuls les partis politiques constitués sous la forme d'une association au sens des articles 60 et ss du Code civil suisse peuvent

- requérir auprès de la municipalité compétente la transmission complète ou partielle des données figurant dans le registre du corps électoral.

**Question**

**03/03**

Quelles informations pouvez-vous communiquer sur les membres du corps électoral?



Nom

Prénom

État civil

Sexe

Date de naissance

Religion

Adresse

# Que faut-il savoir sur l'affichage politique?

LP

Liliana Peixoto

“L'affichage politique à l'intérieur des localités est de la compétence des municipalités.”

LPR, art. 17

## Pourquoi contacter les personnes mandataires en amont ?

Une fois que l'échéance du dépôt des listes est passée, prenez assez rapidement contact avec les personnes mandataires des listes. Cela vous permettra de cadrer les activités d'affichage avant qu'il n'y ait des débordements.

## Comment organiser équitablement les emplacements ?

Si vous optez pour un affichage équitablement réparti, sachez qu'il n'y a pas de règles.

Nous vous recommandons néanmoins la pratique suivante:

Pour une élection selon le système majoritaire (municipalité, conseil communal élu à la

Pour une élection selon le système de représentation proportionnelle (conseil

majoritaire et syndicature), préférez une **répartition basée sur le nombre de personnes candidates.**

communal élu à la proportionnelle), préférez une **répartition basée sur le nombre de listes déposées.**

- Exemple: 100 panneaux d'affichage, 3 listes déposées et 15 personnes candidates =>  $100/15 = 6$  emplacements par personne candidate
- Exemple: 100 panneaux d'affichage, 8 listes déposées et 150 personnes candidates =>  $100/8 = 12$  emplacements par liste

“L'affichage en dehors des localités est de la compétence du canton. Si les affiches politiques compromettent la sécurité routière, le voyer les fait retirer.”

LPR, art. 22

## Quels sont les principes d'un affichage respectueux de la sécurité ?

Lisez le *Guide pour un affichage politique respectueux de la sécurité routière* et faites le circuler aux personnes mandataires.

Des modifications seront apportées à ce guide dans le courant de l'été 2025, le pdf ci-dessous sera remplacé.



[Guide\\_Affichage-politique\\_2023\\_WEB-PP.pdf](#)

223.1 KB



**CONTINUE**

# Qu'en est-il de l'usage du domaine public pendant la campagne électorale?

LP

Liliana Peixoto

## DISTRIBUTION DE TRACTS

## POSE D'UN STAND POLITIQUE

## ABORDS DES BUREAUX DE VOTE

L'usage du domaine public pour des activités politiques, notamment pour la distribution de tracts, est soumis à l'autorisation de la municipalité.



---

---

---

DISTRIBUTION DE TRACTS	POSE D'UN STAND POLITIQUE	ABORDS DES BUREAUX DE VOTE
------------------------	---------------------------	----------------------------

L'usage du domaine public pour la pose d'un stand est soumis à l'autorisation de la municipalité car il est considéré comme un usage accru du domaine public.



---

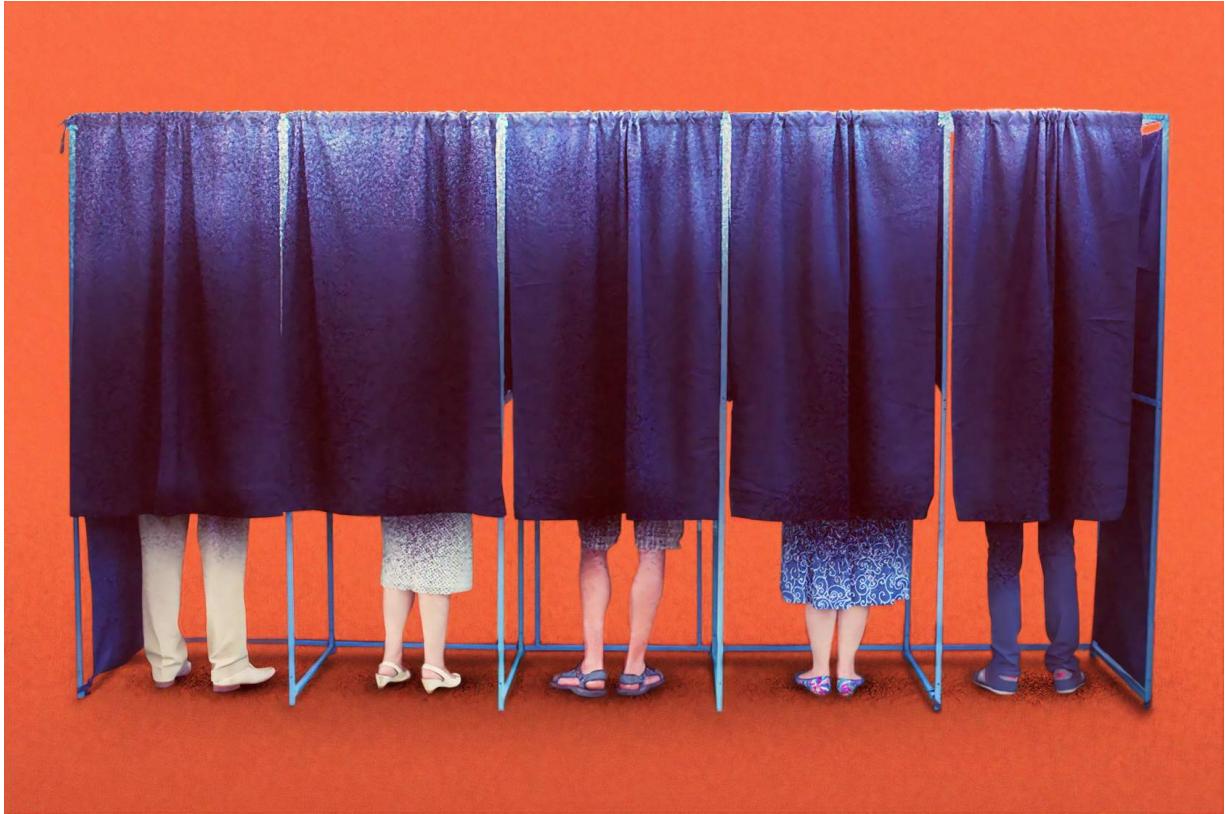
---

---

DISTRIBUTION DE TRACTS	POSE D'UN STAND POLITIQUE	ABORDS DES BUREAUX DE VOTE
------------------------	---------------------------	----------------------------

Toute forme d'activité politique est interdite dans les locaux de vote et à leurs abords immédiats. Votre règlement de police prévoit peut-être des dispositions plus précises sur le

sujet.



**CONTINUE**

# Comment s'opère le contrôle des votes conformes et non conformes?

LP

Liliana Peixoto



Comment vérifier le contenu de l'enveloppe de transmission ?

L'administration communale relève régulièrement sa boîte aux lettres. Elle ouvre les enveloppes de transmission et vérifie leur contenu. Chaque enveloppe de transmission doit contenir le même nombre de carte de vote que d'enveloppe de vote.



## Comment s'assurer que les cartes de vote sont complètes et que le vote est conforme ?

L'administration communale vérifie que les cartes de vote contiennent la date de naissance et la signature du membre du corps électoral.

Si des bulletins se trouvent à l'extérieur de l'enveloppe de vote, le secret du vote ne peut plus être garanti et le vote est non conforme.

## Que faire des votes non conformes ?

Les votes non conformes sont séparés des votes conformes et comptabilisés.

Si les délais le permettent, nous vous invitons à contacter les membres du corps électoral concernés à venir corriger leur erreur avant le vendredi qui précède le jour du scrutin afin que leur vote puisse être pris en considération.

Vote conforme

**2 cartes de votes datées et signées et 2 enveloppes de vote**

**1 carte de vote datée et signée et 1 enveloppe de vote**

Vote non conforme

**carte de vote manquante**

**carte de vote incomplète**

**2 cartes de votes datées et  
signées et 1 enveloppe de  
vote**

**bulletin électoral à l'extérieur  
de l'enveloppe de vote**

**CONTINUE**

# Comment s'effectue la transmission au bureau électoral communal?

LP

Liliana Peixoto

---

Au plus tard le matin du jour du scrutin, l'administration communale remet, au bureau électoral communal les éléments suivants:

1

**Procès-verbal du greffe** : regardez ci-dessous comment le remplir. Un modèle de PV du greffe est disponible sur notre page [Information utiles](#).

2

**Registre des membres du corps électoral** : si le bureau électoral communal ne dispose pas d'un accès informatisé au registre des membres du corps électoral, imprimez-le lui en prenant en compte les mutations survenues depuis le dernier transfert du registre et biffez les numéros des personnes qui ont déjà voté.

3

**Urne** : remettez au bureau électoral communal l'urne scellée contenant les enveloppes de vote conformes. Les cartes de vote conformes doivent également être remises au bureau électoral communal en annexe.

**PROCES-VERBAL DU GREFFE**

Commune :	M 1	Scrutin(s) du	20 mars 2016	2
-----------	-----	---------------	--------------	---

1. Nombre d'électeurs inscrits en matière fédérale / cantonale (à la clôture du rôle)	A remplir par le greffe <b>SUISSES EXCLUSIVEMENT (CH/VD/CO)</b> Chiffre à saisir dans VOTELEC 8'412 3		
2. Nombre de votes non pris en compte (selon annexes 2 et 3 sur GIROLE – contrôle VPC et VBV)	A remplir par le greffe 24 4		

3. Nombre d'enveloppes de vote conformes mises dans l'urne	A remplir par le greffe CH - VD - CO      CO 2'063      213 ATTENTION à ne remplir qu'en cas de scrutin communal		
4. Nombre de cartes de vote accompagnant les votes conformes	A remplir par le bureau seulement en cas de divergence avec les chiffres du greffe CH - VD - CO      CO 2'063      213 ATTENTION à ne remplir qu'en cas de scrutin communal		

<b>Remarques éventuelles:</b> (En cas de scrutin communal, le greffe inscrit ici le nombre d'électeurs inscrits en matière communale)	Les soussignés confirment avoir procédé au relevé de tous les lieux de dépôt des votes et certifient l'exactitude du procès-verbal ci-dessus. 1. : Giancarlo Stella, secrétaire municipal 2. : Anne-Catherine Gashi, secrétaire au Greffe  Lieu et date : Morges, le 20 mars 2016		
--	--	--	--

Annexes : Rôle des électeurs + liste des numéros d'électeurs biffés  
 Cartes de vote accompagnant les votes conformes (le cas échéant)  
 2 urne(s)

MJo / 01.2009

7

8

**PROCES-VERBAL DU GREFFE**

Commune :	1	Scrutin(s) du	20 mars 2016
<b>A remplir par le greffe SUISSES EXCLUSIVEMENT (CH/VD/CO)</b> Chiffre à saisir dans VOTELEC <b>8'412</b>			
1. Nombre d'électeurs inscrits en matière fédérale / cantonale (à la clôture du rôle)		A remplir par le greffe 24	
2. Nombre de votes non pris en compte (selon annexes 2 et 3 sur GIROLE – contrôle VPC et VBV)			
A remplir par le greffe		A remplir par le bureau seulement en cas de divergence avec les chiffres du greffe	
CH – VD - CO	CO	CH – VD - CO	CO
2'063	ATTENTION à ne remplir qu'en cas de scrutin communal 213	.....	.....
2'063	213	.....	.....
3. Nombre d'enveloppes de vote conformes mises dans l'urne			
4. Nombre de cartes de vote accompagnant les votes conformes			
<b>Remarques éventuelles:</b> <small>(En cas de scrutin communal, le greffe inscrit ici le nombre d'électeurs inscrits en matière communale)</small> <b>10'741</b>		Les soussignés confirment avoir procédé au relevé de tous les lieux de dépôt des votes et certifient l'exactitude du procès-verbal ci-dessus. 1. : Giancarlo Stella, secrétaire municipal 2. : Anne-Catherine Gashi, secrétaire au Greffe  Lieu et date : Morges, le 20 mars 2016	
<b>Annexes :</b> <small>Rôle des électeurs + liste des numéros d'électeurs biffés Cartes de vote accompagnant les votes conformes (le cas échéant) 2 urne(s)</small>		<small>MJo / 01.2009</small>	

## Commune

Remplir le nom de la commune

PROCES-VERBAL DU GREFFE																								
Commune :	Morges	Scrutin(s) du																						
		20 mars 2016																						
2																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center; padding: 5px;">           A remplir par le greffe  <b>SUISSES EXCLUSIVEMENT (CH/VD/CO)</b>            Chiffre à saisir dans VOTELEC         </td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">1. Nombre d'électeurs inscrits en matière fédérale / cantonale (à la clôture du rôle)</td> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: top;">           8'412         </td> </tr> <tr> <td>2. Nombre de votes non pris en compte (selon annexes 2 et 3 sur GIROLE – contrôle VPC et VBV)</td> <td style="text-align: center; vertical-align: top;">           A remplir par le greffe            24         </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: none; border-bottom: 1px solid black; padding: 5px;">           A remplir par le greffe         </td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">3. Nombre d'enveloppes de vote conformes mises dans l'urne</td> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: top;">           CH - VD - CO      CO            2'063                213  <small>ATTENTION à ne remplir qu'en cas de scrutin communal</small> </td> </tr> <tr> <td>4. Nombre de cartes de vote accompagnant les votes conformes</td> <td style="text-align: center; vertical-align: top;">           CH - VD - CO      CO            2'063                213  <small>ATTENTION à ne remplir qu'en cas de scrutin communal</small> </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: none; border-bottom: 1px solid black; padding: 5px;"> <b>Remarques éventuelles:</b>            (En cas de scrutin communal, le greffe inscrit ici le nombre d'électeurs inscrits en matière communale)            10'741         </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right; padding: 5px;">           Les soussignés confirment avoir procédé au relevé de tous les lieux de dépôt des votes et certifient l'exactitude du procès-verbal ci-dessus.            1. : Giancarlo Stella, secrétaire municipal            2. : Anne-Catherine Gashi, secrétaire au Greffe         </td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right; padding: 5px;">           Lieu et date : Morges, le 20 mars 2016         </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: left; padding: 5px;">           Annexes :            Rôle des électeurs + liste des numéros d'électeurs biffés            Cartes de vote accompagnant les votes conformes (le cas échéant)            2 urne(s)         </td> <td style="text-align: right; padding: 5px;">           MJG / 01.2009         </td> </tr> </table>			A remplir par le greffe <b>SUISSES EXCLUSIVEMENT (CH/VD/CO)</b> Chiffre à saisir dans VOTELEC		1. Nombre d'électeurs inscrits en matière fédérale / cantonale (à la clôture du rôle)	8'412	2. Nombre de votes non pris en compte (selon annexes 2 et 3 sur GIROLE – contrôle VPC et VBV)	A remplir par le greffe 24	A remplir par le greffe		3. Nombre d'enveloppes de vote conformes mises dans l'urne	CH - VD - CO      CO 2'063                213 <small>ATTENTION à ne remplir qu'en cas de scrutin communal</small>	4. Nombre de cartes de vote accompagnant les votes conformes	CH - VD - CO      CO 2'063                213 <small>ATTENTION à ne remplir qu'en cas de scrutin communal</small>	<b>Remarques éventuelles:</b> (En cas de scrutin communal, le greffe inscrit ici le nombre d'électeurs inscrits en matière communale) 10'741		Les soussignés confirment avoir procédé au relevé de tous les lieux de dépôt des votes et certifient l'exactitude du procès-verbal ci-dessus. 1. : Giancarlo Stella, secrétaire municipal 2. : Anne-Catherine Gashi, secrétaire au Greffe		Lieu et date : Morges, le 20 mars 2016			Annexes : Rôle des électeurs + liste des numéros d'électeurs biffés Cartes de vote accompagnant les votes conformes (le cas échéant) 2 urne(s)		MJG / 01.2009
A remplir par le greffe <b>SUISSES EXCLUSIVEMENT (CH/VD/CO)</b> Chiffre à saisir dans VOTELEC																								
1. Nombre d'électeurs inscrits en matière fédérale / cantonale (à la clôture du rôle)	8'412																							
2. Nombre de votes non pris en compte (selon annexes 2 et 3 sur GIROLE – contrôle VPC et VBV)	A remplir par le greffe 24																							
A remplir par le greffe																								
3. Nombre d'enveloppes de vote conformes mises dans l'urne	CH - VD - CO      CO 2'063                213 <small>ATTENTION à ne remplir qu'en cas de scrutin communal</small>																							
4. Nombre de cartes de vote accompagnant les votes conformes	CH - VD - CO      CO 2'063                213 <small>ATTENTION à ne remplir qu'en cas de scrutin communal</small>																							
<b>Remarques éventuelles:</b> (En cas de scrutin communal, le greffe inscrit ici le nombre d'électeurs inscrits en matière communale) 10'741																								
Les soussignés confirment avoir procédé au relevé de tous les lieux de dépôt des votes et certifient l'exactitude du procès-verbal ci-dessus. 1. : Giancarlo Stella, secrétaire municipal 2. : Anne-Catherine Gashi, secrétaire au Greffe																								
Lieu et date : Morges, le 20 mars 2016																								
Annexes : Rôle des électeurs + liste des numéros d'électeurs biffés Cartes de vote accompagnant les votes conformes (le cas échéant) 2 urne(s)		MJG / 01.2009																						

## Date du scrutin

Même s'il y a plusieurs objets soumis au vote à la date de l'élection, un seul PV du greffe est à préparer.

**PROCES-VERBAL DU GREFFE**

Commune :	Morges	Scrutin(s) du	20 mars 2016												
<b>A remplir par le greffe SUISSES EXCLUSIVEMENT (CH/VD/CO) Chiffre à saisir dans VOTELEC</b> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px; display: inline-block;">8'412</span> <span style="border: 1px solid green; border-radius: 50%; padding: 2px 5px; display: inline-block;">3</span>															
1. Nombre d'électeurs inscrits en matière fédérale / cantonale (à la clôture du rôle)		A remplir par le greffe 24													
2. Nombre de votes non pris en compte (selon annexes 2 et 3 sur GIROLE – contrôle VPC et VBV)															
<b>A remplir par le greffe</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">CH - VD - CO</td> <td style="width: 50%;">CO</td> </tr> <tr> <td>2'063</td> <td>ATTENTION à ne remplir qu'en cas de scrutin communal 213</td> </tr> <tr> <td>2'063</td> <td>213</td> </tr> </table>		CH - VD - CO	CO	2'063	ATTENTION à ne remplir qu'en cas de scrutin communal 213	2'063	213	<b>A remplir par le bureau seulement en cas de divergence avec les chiffres du greffe</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">CH - VD - CO</td> <td style="width: 50%;">CO</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </table>		CH - VD - CO	CO	.....	.....	.....	.....
CH - VD - CO	CO														
2'063	ATTENTION à ne remplir qu'en cas de scrutin communal 213														
2'063	213														
CH - VD - CO	CO														
.....	.....														
.....	.....														
<b>Remarques éventuelles:</b> <small>(En cas de scrutin communal, le greffe inscrit ici le nombre d'électeurs inscrits en matière communale)</small> 10'741		Les soussignés confirment avoir procédé au relevé de tous les lieux de dépôt des votes et certifient l'exactitude du procès-verbal ci-dessus. 1. : Giancarlo Stella, secrétaire municipal 2. : Anne-Catherine Gashi, secrétaire au Greffe  Lieu et date : Morges, le 20 mars 2016													
Annexes :		MJG / 01.2009													

## Nombre d'électeurs Suisses inscrits

Inscrire le nombre d'électeurs Suisses uniquement

**PROCES-VERBAL DU GREFFE**

Commune :	Morges	Scrutin(s) du	20 mars 2016
<b>A remplir par le greffe SUISSES EXCLUSIVEMENT (CH/VD/CO) Chiffre à saisir dans VOTELEC</b> <b>8'412</b>			
1. Nombre d'électeurs inscrits en matière fédérale / cantonale (à la clôture du rôle)		A remplir par le greffe 24	
2. Nombre de votes non pris en compte (selon annexes 2 et 3 sur GIROLE – contrôle VPC et VBV)		4	
3. Nombre d'enveloppes de vote conformes mises dans l'urne		CH - VD - CO	CO
		2'063	ATTENTION à ne remplir qu'en cas de scrutin communal 213
4. Nombre de cartes de vote accompagnant les votes conformes		2'063	CO
		213	ATTENTION à ne remplir qu'en cas de scrutin communal .....
<b>A remplir par le bureau seulement en cas de divergence avec les chiffres du greffe</b> <b>CH - VD - CO</b> <b>CO</b> .....                .....			
<b>Remarques éventuelles:</b> <small>(En cas de scrutin communal, le greffe inscrit ici le nombre d'électeurs inscrits en matière communale)</small> <b>10'741</b>			
<small>Les soussignés confirment avoir procédé au relevé de tous les lieux de dépôt des votes et certifient l'exactitude du procès-verbal ci-dessus.</small> 1. : Giancarlo Stella, secrétaire municipal 2. : Anne-Catherine Gashi, secrétaire au Greffe  Lieu et date : Morges, le 20 mars 2016			
<b>Annexes :</b> Rôle des électeurs + liste des numéros d'électeurs biffés Cartes de vote accompagnant les votes conformes (le cas échéant) 2 urne(s)		MJo / 01.2009	

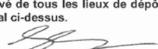
## Nombre de votes non conformes

Inscrire le nombre de votes non conformes identifiés par l'administration communale

## PROCES-VERBAL DU GREFFE

Commune :	Morges	Scrutin(s) du	
			20 mars 2016

<p>1. Nombre d'électeurs inscrits en matière fédérale / cantonale (à la clôture du rôle)</p> <p>2. Nombre de votes non pris en compte (selon annexes 2 et 3 sur GIROLE – contrôle VPC et VBV)</p>		<div style="border: 2px solid black; padding: 5px; background-color: white; width: fit-content; margin: auto;"> <p>A remplir par le greffe</p> <p><b>SUISSES EXCLUSIVEMENT (CH/VD/CO)</b></p> <p>Chiffre à saisir dans VOTELEC</p> <p style="text-align: center;"><b>8'412</b></p> </div> <div style="border: 2px solid black; padding: 5px; background-color: white; width: fit-content; margin: auto;"> <p>A remplir par le greffe</p> <p>24</p> </div>				
<p>3. Nombre d'enveloppes de vote conformes mises dans l'urne</p> <p>4. Nombre de cartes de vote accompagnant les votes conformes</p>		<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <span>CH – VD - CO</span> <span style="border: 1px solid green; border-radius: 50%; padding: 2px 5px; font-weight: bold;">5</span> <span>CO</span> </div> <div style="margin-top: 10px;"> <p style="color: red; font-size: small;">ATTENTION : à ne remplir en cas de scrutin communal</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">2'063</td> <td style="width: 50%;">213</td> </tr> <tr> <td>2'063</td> <td>213</td> </tr> </table> </div>	2'063	213	2'063	213
2'063	213					
2'063	213					
<p>Remarques éventuelles:</p> <p>(En cas de scrutin communal, le greffe inscrit ici le nombre d'électeurs inscrits en matière communale)</p> <p style="text-align: center;">10'741</p>		<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <span>CH – VD - CO</span> <span style="border: 1px solid red; border-radius: 50%; padding: 2px 5px; font-weight: bold;">CO</span> </div> <div style="margin-top: 10px;"> <p style="color: red; font-size: small;">ATTENTION : à ne remplir qu'en cas de scrutin communal</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">.....</td> <td style="width: 50%;">.....</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </table> </div>	.....	.....	.....	.....
.....	.....					
.....	.....					

<p>Les soussignés confirment avoir procédé au relevé de tous les lieux de dépôt des votes et certifient l'exactitude du procès-verbal ci-dessus.</p> <p>1. : Giancarlo Stella, secrétaire municipal</p> <p>2. : Anne-Catherine Gashi, secrétaire au Greffe</p> <p>Lieu et date : Morges, le 20 mars 2016</p>	 
--	--

Annexes :

- Rôle des électeurs + liste des numéros d'électeurs biffés
- Cartes de vote accompagnant les votes conformes (le cas échéant)
- 2 um(e)s

MJG / 01.2009

## **PROCES-VERBAL DU GREFFE**

**PROCES-VERBAL DU GREFFE**

<b>Commune :</b>	Morges	<b>Scutin(s) du</b>	20 mars 2016
------------------	--------	---------------------	--------------

1. Nombre d'électeurs inscrits en matière fédérale / cantonale (à la clôture du rôle)	A remplir par le greffe <b>SUISSES EXCLUSIVEMENT (CH/VD/CO)</b> Chiffre à saisir dans VOTELEC <b>8'412</b>
2. Nombre de votes non pris en compte (selon annexes 2 et 3 sur GIROLE – contrôle VPC et VBV)	A remplir par le greffe 24

3. Nombre d'enveloppes de vote conformes mises dans l'urne	A remplir par le greffe <b>CH – VD - CO      CO</b> <b>ATTENTION à ne remplir qu'en cas de scrutin communal</b> <b>2'063                  213</b>	A remplir par le bureau seulement en cas de divergence avec les chiffres du greffe <b>CH – VD - CO      CO</b> <b>ATTENTION à ne remplir qu'en cas de scrutin communal</b> .....                  .....
4. Nombre de cartes de vote accompagnant les votes conformes	<b>2'063                  213</b>	.....                  .....

<b>Remarques éventuelles:</b> (En cas de scrutin communal, le greffe inscrit ici le nombre d'électeurs inscrits en matière communale)	10' <b>7</b>	Les soussignés confirment avoir procédé au relevé de tous les lieux de dépôt des votes et certifient l'exactitude du procès-verbal ci-dessus. 1. : Giancarlo Stella, secrétaire municipal 2. : Anne-Catherine Gashi, secrétaire au Greffe
--	--------------	---

Lieu et date : Morges, le 20 mars 2016

Signature de Giancarlo Stella

Signature d'Anne-Catherine Gashi

M.Jo / 01.2009

## Nombre d'électeurs suisses et étrangers total

Inscrire ici le nombre total d'électeurs suisses et étrangers de la commune.

**PROCES-VERBAL DU GREFFE**

Commune :	Morges	Scrutin(s) du	20 mars 2016
<b>A remplir par le greffe SUISSES EXCLUSIVEMENT (CH/VD/CO) Chiffre à saisir dans VOTELEC</b> <b>8'412</b>			
1. Nombre d'électeurs inscrits en matière fédérale / cantonale (à la clôture du rôle)		A remplir par le greffe 24	
2. Nombre de votes non pris en compte (selon annexes 2 et 3 sur GIROLE – contrôle VPC et VBV)			
<b>A remplir par le greffe</b> <b>CH – VD - CO      CO</b> <b>2'063                  213</b> <b>ATTENTION à ne remplir qu'en cas de scrutin communal</b>		<b>A remplir par le bureau seulement en cas de divergence avec les chiffres du greffe</b> <b>CH – VD - CO      CO</b> <b>.....                  .....</b> <b>ATTENTION à ne remplir qu'en cas de scrutin communal</b>	
3. Nombre d'enveloppes de vote conformes mises dans l'urne		⇒	
4. Nombre de cartes de vote accompagnant les votes conformes		⇒	
<b>Remarques éventuelles:</b> <small>(En cas de scrutin communal, le greffe inscrit ici le nombre d'électeurs inscrits en matière communale)</small> <b>10'741</b>		<small>Les soussignés confirment avoir procédé au relevé de tous les lieux de dépôt des votes et certifient l'exactitude du procès-verbal ci-dessus.</small> <small>1. : Giancarlo Stella, secrétaire municipal</small> <small>2. : Anne-Catherine Gashi, secrétaire au Greffe</small>  	
Lieu et date : Morges, le 20 mars 2016 <small>MJo / 01.2009</small>			
Annexes :      Rôle des électeurs + liste des numéros d'électeurs biffés Cartes de vote accompagnant les votes conformes (le cas échéant) 2 urne(s)			

8

## Signatures

Apposer ici les signatures des personnes du greffe municipal chargées de procéder à la gestion des votes par correspondance.

CONTINUE

## Merci pour votre attention!

LP

Liliana Peixoto

---

**Vous avez maintenant toutes les cartes en main pour préparer les élections communales de 2026.**

Le Bureau électoral cantonal est à votre disposition, y compris les dimanches de scrutins :

[droits-politiques@vd.ch](mailto:droits-politiques@vd.ch) ou 021 316 44 00

---

Consulter les informations officielles et ressources cantonales sur notre page [Informations utiles](#).

**CONTINUE**